

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que le **rôle triennal d'évaluation foncière** devant servir pour les **années 2020-2021-2022** de la Municipalité de Béthanie a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2019 dans le délai prescrit et conformément aux dispositions de la Loi et sera, **en 2020**, en vigueur pour son premier exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance aux heures et jours réguliers d'ouverture du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Être déposée avant le 1^{er} mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation ;

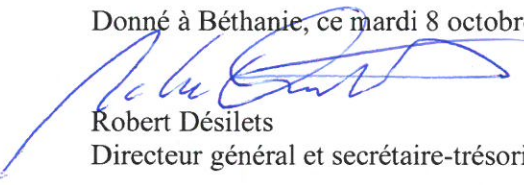
Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé ;

MRC d'Acton
1037 rue Beaugrand
Acton Vale (Québec)
J0H 1A0

Être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement # 97-10 de la MRC d'Acton et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Béthanie, ce mardi 8 octobre 2019


Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier